

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 26 mars 2021

N° CP-2021-3-12-6

12^{ème} **Commission**
Commission Centre Alsace

Service instructeur
Service des sports

Service consulté

CONTRATS DÉPARTEMENTAUX - FONDS D'ATTRACTIVITÉ - DEMANDE DE REPORT D'UN AN DE L'ENGAGEMENT RELATIF À LA GRATUITÉ D'ACCÈS DES COLLÉGIENS AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE SÉLESTAT ET DE CHATENOIS

Résumé : Le Département du Bas-Rhin, la Communauté de communes de Sélestat et la Ville de Sélestat ont conclu en 2020 un partenariat en vue de conjuguer leurs objectifs et leurs moyens financiers pour favoriser le développement, la compétitivité et la qualité de services du territoire de Sélestat.

La Ville de Sélestat et la Communauté de communes de Sélestat se sont notamment engagées à garantir un accès gratuit aux collégiens durant 8 ans, à compter de la rentrée scolaire 2020/2021, à l'ensemble des équipements sportifs dont elles assurent respectivement la gestion et qui sont mis à disposition des collèges Mentel et Béatus Rhénanus de Sélestat et du collège des Châteaux de Chatenois.

En cohérence avec l'avancement des projets sportifs notamment la réhabilitation du complexe sportif Charlemagne, la Ville de Sélestat et la Communauté de communes de Sélestat ont sollicité un report d'une année de cet engagement.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente de valider ce report d'un an et par respect du principe d'équité pour ces trois collèges, d'étendre cette demande à la Commune de Chatenois pour une entrée en vigueur et une mise en œuvre de la gratuité des équipements sportifs à la rentrée scolaire 2021/2022.

La Commission Centre Alsace réunie le 12 février 2021 a donné un avis favorable à ce dossier.

Les partenariats conclus avec la Communauté de Communes de Sélestat, la Ville de Sélestat et la Commune de Chatenois.

Le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes de Sélestat et la Ville de Sélestat ont conclu en 2020 un partenariat en vue de conjuguer leurs objectifs et leurs moyens financiers pour favoriser le développement, la compétitivité et la qualité de services du territoire de Sélestat.

La Ville de Sélestat et la Communauté de Communes de Sélestat se sont notamment engagées à garantir un accès gratuit aux collégiens durant 8 ans à compter de la rentrée scolaire 2020/2021, à l'ensemble des équipements sportifs dont elles assurent respectivement la gestion et qui sont mis à disposition des collèges Mentel et Béatus Rhénanus de Sélestat et du collège des Châteaux de Chatenois.

En parallèle, en vue de renforcer l'attractivité de l'espace de sports et loisirs à Châtenois et afin d'offrir aux collégiens du Collège des Châteaux de meilleures conditions de pratique, le Département du Bas-Rhin, la Commune de Châtenois et l'Association Sportive Châtenois (Football) ont conclu en 2020 un partenariat pour la construction d'un nouvel équipement sportif dédié au football.

La Commune de Châtenois, qui porte ce projet, s'est notamment engagée à garantir un accès gratuit aux collégiens durant 8 ans à compter de la rentrée scolaire 2020/2021, au complexe sportif de football et à l'Espace Tisserand et qui est mis à disposition du collège des Châteaux.

Proposition de report d'un an de l'entrée en vigueur de la gratuité d'accès des collégiens aux installations sportives de Sélestat et de Chatenois.

Du fait de la crise sanitaire, des retards ont été constatés pour la mise en œuvre des différents projets sportifs issus de ces partenariats notamment la réhabilitation du complexe sportif Charlemagne de Sélestat. C'est pourquoi, la Ville de Sélestat et la Communauté de Communes de Sélestat ont sollicité un report d'une année de l'engagement relatif à la gratuité d'accès des collèges aux installations sportives de Sélestat et Chatenois, soit à compter de la rentrée scolaire 2021/2022.

Par respect du principe d'équité pour la Commune de Châtenois, il est proposé d'étendre ce report d'un an à l'engagement pris par la Commune de Châtenois pour une entrée en vigueur et une mise en œuvre de la gratuité des équipements sportifs à la rentrée scolaire 2021/2022.

La Commission Centre Alsace du 12 février 2021 ayant rendu un avis favorable à cette demande, il est proposé à la Commission permanente de valider ce principe.

Pour ce faire et au vu de ce qui précède, je vous propose :

- De retirer la délibération n°CP/2020/433 de la Commission permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin du 30 novembre 2020 uniquement pour ce qui concerne :
 - o l'approbation des termes du projet de convention d'utilisation des équipements sportifs mis à disposition du collège Jean Mentel de Sélestat, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Ville de Sélestat, la Communauté de Communes de Sélestat et le collège Jean Mentel,
 - o l'approbation des termes du projet de convention d'utilisation des équipements sportifs mis à disposition du collège Béatus Rhénanus de Sélestat, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Ville de Sélestat et le collège Béatus Rhénanus,

- D'approuver le report à la rentrée scolaire 2021-2022 de la gratuité d'accès des collèges aux installations sportives de Sélestat et Châtenois ;
- D'approuver les termes du projet d'avenant à la convention partenariale dans le cadre du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action sud avec la Communauté de Communes de Sélestat et la Ville de Sélestat, joint en annexe au présent rapport ;
- D'approuver les termes du projet d'avenant à la convention partenariale relative à la construction d'un nouveau complexe sportif de football à Châtenois à conclure avec la Commune de Châtenois et l'Association Sportive Châtenois (Football), joint en annexe au présent rapport ;
- D'approuver les termes du projet d'avenant à la convention d'utilisation des équipements sportifs du collège des Châteaux de Chatenois, joint en annexe au présent rapport ;
- D'approuver les termes du projet de convention d'utilisation des équipements sportifs mis à disposition du collège Jean Mentel de Sélestat, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Ville de Sélestat, la Communauté de Communes de Sélestat et le collège Jean Mentel, joint en annexe au présent rapport ;
- D'approuver les termes du projet de convention d'utilisation des équipements sportifs mis à disposition du collège Béatus Rhénanus de Sélestat, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Ville de Sélestat et le collège Béatus Rhénanus, joint en annexe au présent rapport ;
- De m'autoriser à signer les 3 projets d'avenants et les 2 projets de conventions précités.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY